

# COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 23.05.2012 - N°: 11 / 2012

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	23:00

**Scrutateurs:** M. Jean-Pierre Oppliger  
M. Frédéric Marilley  
M. Patrick Dafflon

**Présences:** 56 citoyennes et citoyens

**Excusés:** Mmes Diacon Rose-Marie, Mettraux Sandrine et MM. Anet Christophe, Currat Stéphane, Duc Julien, Lippuner Arnaud, Mettraux Claude, Morel Gérard, Morel Bertrand et Yerly Benoît

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No 18 du 4 mai 2012, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun/e participant/e n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

**La présidente** salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou des remarques à faire par rapport au mode de convocation, la parole n'est pas demandée.

Elle annonce que le conseil communal rencontre des problèmes avec le programme informatique concernant la planification financière et que, de ce fait, il ne pourra pas en faire la présentation prévue. En lieu et place, il présentera son programme de législation.

La présidente demande si des citoyens ou de citoyennes ont des remarques à formuler par rapport à l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. Elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

**L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.**

## 11.1. Ordre du jour

### 1. Promotion des nouveaux citoyens

### 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2011

(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))

### 3. Comptes 2011

(disponibles à l'administration communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))

#### 3.1. Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Compte des investissements

#### 3.2. Rapport de la commission financière

#### 3.3. Approbation des comptes

### 4. Planification financière

### 5. Election d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire

### 6. Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) : adoption

### 7. Divers

#### 7.1 Situation des projets routiers

#### 7.2 Présentation des variantes d'implantation de la déchetterie (disponible sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))

## 11.2. Promotion de nouveaux citoyens

### Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

**La présidente** informe que le conseil communal tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux citoyens et nouvelles citoyennes et à les remercier de leur intérêt pour la vie publique en leur offrant, en plus de la brochure " Institutions politiques suisses ", le livre de " l'année suisse ". Ce livre retrace la vie culturelle, sportive, politique et économique, en Suisse et dans le monde de l'année de leur majorité ainsi qu'un cahier spécial consacré aux événements survenus, en Suisse et dans le monde, durant l'année de leur naissance.

**La présidente** salue Laura Morel, Mélodie Rossier et Tiffanie Telley, nouvelles citoyennes, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Elles sont accueillies par de chaleureux applaudissements et reçoivent un exemplaire de la brochure " Institutions politiques suisses " ainsi qu'un bon de commande pour le livre de " l'année suisse ".

## 11.3. Procès-verbaux

### Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011

**M. Gérald Mazza** apporte une correction au " point 6 - Divers " concernant son intervention : L'arbre, propriété de la commune, se trouve devant sa propriété et non pas sur sa propriété.

**Compte tenu de la précédente remarque, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

## 11.4. Comptes annuels

### Point 3 - Approbation des comptes 2011

#### 3.1 Présentation générale du compte communal Compte de fonctionnement

**La présidente** informe que les comptes, consultables à l'administration communale et sur le site internet de la commune, présentent un excédent de recette de CHF 735'411.16. Elle commente les postes qui présentent des différences manifestes entre les montants du budget et ceux des comptes.

Le conseil communal propose de ventiler le résultat de CHF 735'411.16 de la manière suivante :

- Amortissement supplémentaire de CHF 359'927.50 (compte 143.00 « bâtiments »)
- Attribution à la réserve d'investissements : CHF 300'000.-

Après les amortissements supplémentaires et les attributions aux réserves proposées, le résultat de l'exercice se monte à CHF 75'483.66.

**M. Henri Brasey** demande une explication concernant le dépassement du crédit relatif au plan d'aménagement local (PAL). **La présidente** répond que les causes de ce dépassement sont liées à la durée du dossier, au changement des personnes en charge du dossier (conseiller communal, urbaniste, personnel communal), au montant initial sous-estimé, à la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) ainsi qu'à la nécessité d'une 3<sup>ème</sup> mise à l'enquête. Néanmoins, elle ne peut pas expliquer la raison pour laquelle une rallonge financière n'a pas été demandée à l'Assemblée communale dans l'intervalle. Quant au coût final, le conseil communal n'en est pas encore informé; plus de précisions seront fournies lors de l'assemblée communale du mois de décembre 2012. **M. Hermann Zamofing** met en évidence que si, comme prévu, le conseil communal supprime les fosses septiques et équipe le quartier de " La Buchille " en système unitaire, il sera nécessaire de prévoir une canalisation d'un diamètre plus grand. De plus, il attire l'attention du conseil communal sur le risque de récurrence des racines qui encombrant actuellement la canalisation de ce quartier. **M. Claude Marro**, conseiller communal, répond que le conseil communal va effectivement éliminer ces fosses septiques afin de respecter la législation en vigueur et que la canalisation sera chemisée afin d'empêcher que des racines y pénètrent. De plus, il informe que lors de la 3<sup>ème</sup> étape, soit lors des travaux liés à la réfection de la route, le quartier sera équipé en séparatif. **M. Ignace Vonlanthen** demande si, compte tenu du résultat positif, le conseil communal a réfléchi à la possibilité de rétrocéder une ristourne aux contribuables. **La présidente** répond négativement; un nombre conséquent d'investissements est prévu pour le futur; le conseil communal ne peut pas décider d'une éventuelle ristourne avant de connaître les chiffres de la planification financière. **M. Henri Brasey** demande des explications concernant le décompte final de la réhabilitation du puits de Lentigny. **La présidente** informe qu'en raison d'un litige entre le bureau d'ingénieur en charge du dossier et la commune, le dossier a été confié au bureau RWB (M. Thierry Ackermann), grâce à M. Ackermann, les travaux ont pu être réalisés dans le cadre du budget initialement voté. De plus, grâce à la défense efficace de Me Bertrand Morel, la commune a pu obtenir une indemnité pour la perte d'exploitation. **Mme Margot Volery** revient sur le fait que lors de l'assemblée des budgets 2012, un camp scolaire avait été supprimé pour des raisons de budget et elle constate que le montant nécessaire se trouve encore à disposition dans les comptes. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez**, conseillère communale, explique que le montant au budget avait effectivement été prévu pour

l'ensemble des camps, que le conseil communal avait décidé de supprimer un camp mais que le montant y relatif n'avait pas été corrigé dans le budget car celui-ci était déjà clos. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez** informe également que la réserve pour les camps est épuisée. De plus, elle signale qu'un sondage concernant les camps a été réalisé par la commission scolaire et la synthèse de ce travail sera soumise au conseil communal qui fixera le nombre de camps pour le futur. **Mme Léonilde Grandjean** constate que le coût lié à l'école enfantine est moins élevé que celui lié à l'école maternelle. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez** explique que l'école maternelle est une structure privée donc plus onéreuse.

### **3.2 Rapports de l'organe de contrôle et de la commission financière**

**M. Bernard Oberson**, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

#### **" Préambule**

*La commission financière s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes 2011, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature.*

*Nous avons pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé sur la base des directives établies par le Service des communes. Nous avons obtenu les informations complémentaires demandées de la part de l'organe de révision.*

*La commission financière a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil Communal le 7 mai 2012 et nous avons obtenu les réponses à nos différentes demandes.*

*Sur la base de nos contrôles, du rapport de révision et de notre séance avec le Conseil Communal, nous pouvons attester que les comptes 2011 sont tenus correctement et répondent aux exigences légales.*

#### **Résultat des comptes 2011**

*L'excédent de recettes ressortant du compte de résultat est de Fr. 75'483.66 après une attribution aux réserves de Fr. 300'000.- et des amortissements supplémentaires de 359'927.50. Avant ces attributions, l'excédent de recettes se monte donc à Fr. 735'411.16 pour l'exercice 2011.*

*Par rapport au budget 2011, nous relevons une augmentation des recettes de Fr. 223'364.- pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de Fr. 14'344.- pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de Fr. 89'027.- pour les impôts conjoncturels. Les comptes enregistrent également une recette extraordinaire concernant le litige avec le bureau CSD pour le puits de Lentigny d'un montant de Fr. 34'359.35.*

*Au niveau des charges, nous relevons une diminution des charges concernant la participation communale aux charges liées cantonales pour un montant d'environ Fr. 74'000.- ainsi que d'une diminution des charges de Fr. 93'000.- concernant les diverses associations intercommunales.*

*Par rapport aux comptes 2010, nous relevons une augmentation des recettes des différents impôts pour un montant de Fr. 187'362.- ce qui représente une progression de 3.8 % du total des recettes d'impôts.*

*Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière depuis l'exercice 2011, la commune de la Brillaz enregistre une recette de Fr. 245'207.-. En contre-partie, la*

*participation de la commune aux charges cantonales a augmenté d'environ 172'000.-, soit un résultat net positif de Fr. 73'207.-.*

*La recette extraordinaire concernant le litige avec le bureau CSD influence également positivement le résultat.*

*Nous relevons, en outre, une diminution des charges relatives à nos participations aux diverses associations intercommunales pour un montant d'environ Fr. 66'000.-. Les charges relatives à l'entretien des routes et des immeubles ont augmenté d'environ Fr. 130'000.-.*

*La modification des clefs de répartition des imputations internes ont également eu un effet positif sur le résultat final.*

## **Investissements**

### **Nouvelle école à Lentigny**

*La grande partie des adjudications pour cet investissement a été effectuée. A ce jour, les dépenses faites et les adjudications signées respectent le budget voté. La commission financière est périodiquement informée des aspects financiers liés à cette construction par la remise du suivi financier du Conseil Communal et des architectes.*

### **Plan d'aménagement local**

*Le Conseil Communal a informé la commission financière que le coût final de cet investissement serait nettement plus élevé que le crédit voté. Une demande de crédit supplémentaire sera présentée lors d'une prochaine assemblée.*

### **Suivi des investissements**

*Des mesures ont été prises par le Conseil Communal pour améliorer et systématiser le suivi financier des investissements en cours. L'aspect financier de ces derniers est contrôlé périodiquement et la commission financière demande régulièrement un état de situation."*

**M. Nicolas Ruffieux** demande des précisions sur les CHF 66'000.- de moins attribués aux associations intercommunales. **M. Laurent Yerly**, président de la commission financière, répond que ce montant est une charge liée, moins élevée que prévu, mais qu'il ne s'agit pas de la subvention accordée aux sociétés locales.

## **3.3 Approbation des comptes**

L'Assemblée communale est invitée à accepter les comptes de fonctionnement 2011 ainsi que la ventilation du bénéfice telle que proposée par le conseil communal.

**L'Assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement 2011 à l'unanimité.**

## **Compte des investissements**

Le compte des investissements 2011 n'appelle pas de commentaire particulier de la part du conseil communal. La parole n'est pas demandée.

**L'Assemblée communale approuve les comptes des investissements 2011 à l'unanimité.**

## **11.5. Plan financier**

### **Point 4 - Planification financière**

**La présidente** explique que le conseil communal aurait souhaité présenter la planification financière lors de l'assemblée des comptes. En raison des problèmes informatiques rencontrés, il doit y renoncer. Le travail de planification en lui-même a néanmoins été fait. Le conseil communal travaille à solutionner le problème. **La présidente** rappelle que le programme de planification est un outil nécessaire et imposé par la loi.

**M. Laurent Yerly**, président de la commission financière, fournit les commentaires suivants :

*" La Commission financière relève l'objectif tout à fait louable du conseil communal, et soutenu par la Commission financière, que de vouloir mettre à jour rapidement la planification financière, dès lors que les chiffres 2011 sont connus. Le but de la planification financière est d'avoir une vision financière au-delà d'un seul exercice budgétaire. C'est une nécessité, notamment lorsque les besoins / intentions d'investissements sont grands. Actuellement, les résultats issus de la planification ne peuvent pas être exploités ; le programme informatique fournit des résultats incohérents; cela nécessite des contrôles et des analyses afin de clarifier la situation ; ce qui a d'ores et déjà été entrepris par le conseil communal. La commission financière regrette la situation actuelle car d'une part, les chiffres de la planification financière ne sont pas disponibles (pas mis à jour); cela aurait été un vrai « plus » pour l'élaboration du budget 2013 et des investissements à venir à court terme et, d'autre part, parce que le conseil communal et l'administration communale ont investi beaucoup de travail et d'énergie dans cette direction, sans réel résultat pour l'instant, compte tenu de ce qui a été dit. Toutefois, il faut relever que la situation actuelle n'implique aucun problème et aucune contrainte insurmontable concernant la gestion, plus particulièrement la gestion financière de la commune. On ne peut que déplorer une perte de temps et d'énergie. Les travaux devront être relancés, sur des bases qui peut-être seront à redéfinir. La question se pose en effet de savoir s'il est encore judicieux de se fier à un programme sensé nous aider dans cette tâche, qui nous a déjà causé bien des soucis. Une forme peut-être plus simple serait à examiner. Dans ce sens, la commission financière se tient à disposition du conseil communal s'il le souhaite, bien entendu."*

**M. Henri Brasey** demande qui est le fournisseur du programme de planification financière, qui est responsable de son bon fonctionnement et quel est son coût. **La présidente** informe que le programme est fourni par la société " Info Services SA ". **Mme Brigitte Eltschinger**, boursière communale, explique que le coût est difficilement chiffrable car ce programme est inclus dans un ensemble de programmes qui a coûté CHF 70'000.-. **M. Henri Brasey** demande pourquoi ne pas tenter de demander des indemnités à la société " Info Services SA " qui, à ses yeux, est responsable. **La présidente** répond qu'il est difficile de définir des responsabilités mais que le conseil communal réfléchira à cette éventualité. **M. Pierre-Benoît Yerly** demande si d'autres communes utilisent ce même programme. **La présidente** répond affirmativement mais que toutes les communes utilisatrices n'ont pas la même version du programme ni les mêmes besoins (façon de travailler différente, quantité de projets différente). Elle précise que les améliorations apportées jusqu'à ce jour par la société " Info Services SA " n'ont pas abouti à une solution satisfaisante.

En lieu et place de la présentation de la planification financière, le conseil communal présente son programme de législature. **La présidente** explique qu'il s'agit d'une prévision des objectifs à atteindre durant la législature 2011-2016, en gérant les ressources financières sur le principe du « simple et fonctionnel ». Elle en fait la présentation.

**M. Marcel Gaille** demande qu'est-ce que le conseil communal prévoit pour répondre aux besoins liés au vieillissement de la population (services à domicile, ...). **La présidente** informe que le conseil communal n'a pas envisagé de mesures en particulier; néanmoins, il peut prévoir la mise sur pied d'un service de transport ou la réintroduction des repas à domicile. Elle l'invite à aller consulter le " programme de législature 2011-2016 " qui se trouve sur le site internet de la commune et à faire ses remarques au conseil communal.

## **11.6. Commission d'aménagement**

### **Point 5 - Election d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire**

**La présidente** annonce que Mme Laure Kalberer a quitté la commune et qu'elle a démissionné de la commission de l'aménagement du territoire.

**La présidente** demande si parmi les citoyens/nes présents/es, quelqu'un se porte candidat. Personne ne se manifeste.

Elle informe qu'un citoyen a annoncé son intérêt pour ce poste ; il s'agit de M. José Codourey de Lovens, déjà membre de la commission technique.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre candidat/e, M. José Codourey est élu par acclamations et applaudissements. **La présidente** le félicite et le remercie pour son engagement.

## **11.7. Conférence régionale - développement de la région**

### **Association régionale de la Sarine (ARS)**

#### **Point 6 - Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) : adoption**

**La présidente** annonce que les statuts de l'ARS étant très volumineux, ils n'ont pas été insérés dans le bulletin communal; si l'Assemblée le souhaite, il est possible de parcourir ces statuts article par article; cela ne semble pas le cas. **La présidente** explique qu'il s'agit de créer une association (36 communes) telle qu'en possèdent déjà tous les autres districts, en vue de développer la région, le financement des infrastructures d'intérêt régional et la représentation des intérêts des communes de la Sarine auprès des institutions. La répartition concernant le financement entre les communes est prévue comme suit : 75% en fonction de la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal, soit pour la commune de La Brillaz : CHF 9.88/habitant. Elle précise que jusqu'au 18 mai 2012, 14 communes ont déjà accepté ces statuts et que 2 autres les ont refusés.

**M. Alexandre Missègue** demande quels sont les avantages concrets pour la commune. **La présidente** répond qu'il n'y a aujourd'hui pas d'avantage concret mais qu'il s'agit avant tout de mettre en place une structure à même de défendre les petites communes.

**M. Alexandre Missègue** craint que cela soit une méthode indirecte pour financer des investissements régionaux. **La présidente** répond que les financements qui seront faits via cette association seront faits selon une répartition pré-définie. **M. Jean-Pierre Papaux** demande quelles sont les deux communes qui ont refusé les statuts et la raison

de leur refus. **La présidente** répond qu'il s'agit des communes du Mouret et de Rossens; cette dernière souhaitait une répartition financière à raison de 50%/50%. Quant à la commune du Mouret, un citoyen, bien que favorable à la création de l'ARS, a développé un argumentaire par lequel il démontre un aspect formel d'un article des statuts qui pourrait selon lui, mettre sa commune en danger. **M. Jean-Pierre Papaux** ne remet pas en cause le vote soumis mais il demande si l'Assemblée communale sera sollicitée une deuxième fois pour approuver les statuts étant donné que toutes les communes ne les ont pas avalisés. **La présidente** répond que si les communes s'abstiennent de voter sous prétexte qu'elles devront éventuellement le faire une deuxième fois, alors le projet va couler. De plus, la modification des statuts sera minime. **M. Marcel Lauper** demande si une harmonisation fiscale est prévue. **La présidente** répond négativement. **M. Marcel Lauper** estime que la commune y perd une certaine autonomie car certaines décisions la concernant seront prises au sein de l'association. **La présidente** répond que la commune n'a, actuellement, aucun pouvoir sur certains éléments (trafic régional, ...) et qu'il paraît judicieux que les communes se fédèrent pour défendre leurs intérêts. **M. Antoine Ruppen** rappelle que depuis l'année 1996, des avant-projets (culturels, sportifs, mobilité ...) ne sont toujours pas développés faute de structure et de moyens. La mise en place d'une structure de dialogue, permettant aux communes de se défendre, est une solution à ce problème, ceci d'autant plus que l'évolution démographique amène de nouveaux besoins. **La présidente** cite un exemple : si les transports publics fribourgeois (TPF) doivent discuter ou travailler un projet, il paraît extrêmement difficilement réalisable qu'ils traitent avec chaque commune individuellement; l'ARS serait une solution pour les communes pour être entendues et avoir une certaine influence. **Mme Margot Volery** demande combien de communes n'ont pas encore voté. **La présidente** répond que 16 communes sur 36 ont déjà voté. **M. Bernard Oberson** estime que la répartition 75%/25% n'est pas très juste; les communes sur lesquelles seront construites les infrastructures devraient faire un effort financier supplémentaire. **La présidente** reconnaît que la probabilité qu'une infrastructure soit réalisée sur le territoire de la commune de La Brillaz est très faible; elle soutient que si cela allait être le cas, la commune de La Brillaz ne disposerait pas des moyens nécessaires pour assumer les 30% de participation de base. A titre d'exemples, **M. Antoine Ruppen** cite des infrastructures existantes : les remontées mécaniques de la Berra qui sont une infrastructure régionale digne d'être soutenue ou, le cycle d'orientation que la région a eu la chance d'avoir pu construire à Avry ; quoiqu'il en soit, il s'agit de faire des compromis de part et d'autre.

L'Assemblée communale est invitée à approuver les statuts de l'ARS.

**L'Assemblée communal approuve à 35 oui, 4 non et 8 abstentions.**

## **11.8. Point 7 - Divers**

### 7.1 - Situation des projets routiers

La présidente présente les trois projets routiers en cours :

- Carrefour de la nouvelle école à Lentigny

La demande préalable n'a pas été acceptée par le canton; des modifications ont été apportées afin de répondre aux exigences du canton (demande de rétrécissement de la chaussée). Une nouvelle demande préalable a été transmise au canton. **M. Albert Dupré** constate que les exigences du canton sont saugrenues. **Mme Léonilde Grandjean** demande si le passage piétons existant au bas de la " route des Fruitières " va être maintenu dans le nouveau projet. **La présidente** répond affirmativement. **Mme Margot Volery** demande si la suppression d'un arrêt est

prévue. **La présidente** répond négativement. **M. Cédric Pittet** constate que le projet déborde sur sa parcelle et que le conseil communal ne l'a pas encore contacté à ce sujet. **La présidente** répond que le conseil communal attend d'avoir un projet concret et préavisé favorablement par le canton avant de reprendre contact avec lui. Elle rappelle que M. Cédric Pittet a déjà été contacté et qu'il a donné un accord de principe pour cette emprise. **M. Cédric Pittet** reconnaît ce fait et l'importance de réaliser un carrefour sécurisé à cet endroit; cependant, il regrette que la réalisation de ce carrefour ne puisse pas se faire pour la rentrée des classes de l'automne 2012-2013. **La présidente** le regrette également mais elle assure que le conseil communal fera son possible pour réaliser cette infrastructure dans les meilleurs délais. **M. Cédric Pittet** signale malgré tout que ce futur carrefour lui créera des désagréments sonores. **M. Marcel Gaille** reprend la formule dite du simple et fonctionnel; il trouve que le projet présenté ne l'est pas; il propose d'équiper les bus de signaux afin de stopper les voitures derrière les bus lorsque ceux-ci s'arrêtent (comme aux USA).

- Sécurisation de la route de l'école à Onnens

La demande préalable a obtenu un préavis favorable du canton, avec conditions. Le projet a dû être adapté et il répond maintenant à ces conditions contraignantes (ligne de pas, zone 30 km/h, marquage pour le " cédez le passage ", abaissement de trottoir, ...). Une demande de permis de construire va être faite au canton. **Mme Jacqueline Favre** demande si les mesures prévues sont provisoires et si le trottoir le long de la route du " Brêt" se fera. **La présidente** répond que les mesures sont définitives et que rien n'indique l'abandon du trottoir de l'autre côté de la route du " Brêt ".

- Porte d'entrée à Onnens

Le projet est en cours de traitement par les services cantonaux depuis 3 mois.

**La présidente** informe que suite à la démission de conseiller communal M. Jacques Deillon, M. Claude Marro prend en charge ces 3 projets.

**M. Hermann Zamofing** demande si la zone 30 km/h prévue sur la route de Lovens à Onnens remplace le trottoir prévu. **La présidente** répond que selon le plan directeur, un chemin piétonnier est prévu à cet endroit mais que la forme n'est pas précisée. Un montant pour le crédit d'étude sera prévu dans le budget de fonctionnement 2013. **M. Louis Crausaz** demande si le remplacement des canalisations se fera en parallèle. **La présidente** répond que le problème sera étudié en temps opportun et que les canalisations seront refaites en même temps que la route.

## 7.2 - Présentation des variantes d'implantation de la déchetterie

**M. Olivier Mettraux**, conseiller communal, présente le rapport relatif à l'étude de localisation pour le projet de la déchetterie, établi par le bureau RWB. Il explique que le site actuel de Lentigny ne répond pas aux exigences cantonales. Compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux de mise en conformité, le conseil communal a estimé opportun de profiter de déterminer si d'autres variantes d'implantation seraient plus adéquates. Il fournit des explications détaillées des diverses possibilités étudiées et il donne lecture des conclusions et recommandations du bureau RWB. **Mme Margot Volery** demande si un calcul du trafic de véhicules qui se rendent à la déchetterie a été fait. **M. Olivier Mettraux** répond négativement. **Mme Margot Volery** demande le coût

de ces nouvelles variantes. **M. Olivier Mettraux** répond que le coût dépend de l'équipement déjà en place sur chaque site. **M. Alexandre Missègue**, vice-président de la commission financière, signale que les coûts ne sont pas connus. **M. Nicolas Ruffieux** constate que le système de classification ne permet pas de différencier suffisamment les sites. **M. Olivier Mettraux** explique que si 3 sites obtiennent le même nombre de points, cela signifie qu'ils ont tous les 3 des potentialités; il ne s'agit cependant que d'une synthèse technique et d'autres éléments devront encore être pris en compte. **M. Cédric Pittet** soulève l'importance d'avoir une route d'accès suffisamment large pour permettre les croisements. **La présidente** précise que l'emplacement idéal n'existe pas et que le but est de retenir le site le plus adapté. **Mme Léonilde Grandjean** demande pourquoi le conseil communal ne travaille pas sur un projet de déchetterie intercommunale. **M. Olivier Mettraux** répond que cette possibilité n'a pas été écartée. **M. Hermann Zamofing** demande si la déchetterie de Lovens va disparaître. **M. Olivier Mettraux** répond que cela n'est pas prévu; elle pourrait cependant évoluer. **M. Alexandre Missègue** demande à quoi va être affecté le solde du crédit pour l'estimation financière. **M. Olivier Mettraux** répond qu'il ne reste aucun montant dans les comptes 2011. **M. Laurent Yerly** rappelle que le crédit d'étude comprenait également l'estimation financière. **La présidente** informe que cette étude sert de base de travail pour le conseil communal qui veut, par la présente présentation, être transparent vis-à-vis des citoyens. **M. José Codourey** demande si le conseil communal est tenu par un délai pour la mise en conformité de la déchetterie. **M. Olivier Mettraux** répond négativement mais le conseil communal doit travailler activement ce dossier.

## Divers

**M. Marcel Lauper** demande la raison d'être des bâches posées sur le mur du cimetière. **Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez** explique qu'il s'agit de protéger le mur qui se détériore. **M. Albert Dupré** informe que les livreurs rencontrent des problèmes pour circuler dans le quartier du " Clovy " à Onnens, ils s'engagent dans les rues sans savoir qu'il s'agit d'une impasse et se retrouvent en difficulté pour en ressortir. Il demande s'il est possible d'installer un panneau signalant l'impasse. Le conseil communal en prend acte. **M. Hermann Zamofing** demande pour quelle raison les récipients en PET ayant contenu des produits de nettoyage ne sont pas acceptés à la déchetterie au même titre que les autres. Le conseil communal prend note de la remarque. **M. Cédric Pittet** demande ce qu'il est prévu de faire pour le panneau de signalisation abîmé situé au bas de la " route des Fruitiers " à Lentigny. Le conseil communal prend note de la question. **M. Pierre-Alain Chassot** demande si la société Frigaz a pris contact la commune. **La présidente** répond négativement. **M. Nicolas Ruffieux** prend la parole pour faire part de son amertume quant à la tournure qu'a pris l'histoire de l'auberge d'Onnens. Il rappelle les faits (sa prise de contact avec le propriétaire de l'époque, Monsieur Barras, pour l'informer qu'il était à la recherche d'une solution pour maintenir le restaurant, création d'un groupe de soutien, soutien du conseil communal dans cette initiative, ...). Il informe qu'il était prévu que le conseil communal rencontre le groupe de soutien et une partie de celui-ci pour discuter de l'avenir de l'auberge. Dans l'intervalle, il apprenait par le propriétaire que l'auberge était vendue, qu'elle allait être transformée en locatif et que, selon les nouveaux propriétaires, le secrétariat communal lui avait confirmé la possibilité de le faire. Dès lors, il demande au conseil communal si cette réponse a été donnée " à la légère " par une personne non initiée ou s'il s'agit d'une décision du conseil communal. Il signale qu'après vérification auprès de Mme Page du service des biens culturels, l'auberge d'Onnens est classée actuellement par le département des monuments historiques en catégorie C2 et le pont de danse en catégorie C3 et que cela implique qu'aucune modification n'est autorisée (intérieure comme extérieure). Selon lui, toute modification sur le bâtiment implique un changement de catégorie de protection qui nécessite une décision du conseil communal et l'aval du canton. Il demande au conseil communal s'il a l'intention de déclasser l'auberge. Il constate que des travaux

sont prévus, que des gabarits sont posés et qu'une mise à l'enquête est en cours mais qu'aucune demande de changement de catégorie n'a été adressée au service des monuments historiques. Il demande des explications au conseil communal. Il espère que le conseil communal comprend l'enjeu de la situation et qu'il préservera ce beau bâtiment. **La présidente** explique que M. Christophe Anet, conseiller communal responsable des constructions, n'est pas présent. Elle propose que M. Anet rencontre M. Ruffieux. **M. Pierre-Alain Chassot** demande si d'autres personnes peuvent participer à cette réunion. **La présidente** répond affirmativement. Elle précise que la vente qui a eu lieu est du domaine du privé, que, selon ses souvenirs, le bâtiment n'est pas sous le coup de mesures de protection pour ce qui est de l'intérieur du bâtiment et que le conseil communal ne peut pas s'opposer à une construction du moment qu'elle est légale et qu'elle respecte le règlement communal d'urbanisme. Elle signale à M. Ruffieux qu'il bénéficie du droit d'être entendu qui se traduit, dans le présent, cas par une procédure d'opposition. **M. Nicolas Ruffieux** rappelle qu'il n'est pas voisin direct et qu'il ne peut pas faire opposition. Il s'étonne que le conseil communal soit pointilleux pour des constructions privées de minime importance et qu'il soit si laxiste pour ce dossier qui revêt à ses yeux une toute autre importance. **La présidente** explique qu'elle ne souhaite pas continuer le débat compte tenu que le conseiller communal en charge du dicastère est absent et qu'il s'agit d'un dossier pour lequel elle ne dispose pas des éléments constitutifs. Elle informe M. Ruffieux que le conseil communal reprendra contact avec lui. **M. Laurent Monneron**, membre de la commission technique, précise qu'il est possible de faire opposition sans être voisin direct pour autant que la personne puisse mettre en évidence un intérêt prépondérant. Il rappelle que l'ancien propriétaire M. Barras avait débuté des travaux de démolition sans permis de construire, que Mme Page du service des biens culturels était présente lors de l'interruption des travaux et qu'elle a demandé aux propriétaires de déposer des plans, ce qui sous-entend implicitement, que des travaux pourraient être effectués. Il signale également que la commission technique n'avait pas les moyens légaux de s'opposer à la demande faite. **M. Nicolas Ruffieux** annonce que le bâtiment sera probablement en partie déclassé. **La présidente** réitère son souhait que cette affaire soit traitée avec les personnes concernées et hors séance; elle clôt le débat.

La Présidente

La Secrétaire

Beatrix Guillet

Bernadette Frossard